



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/426

Objet : Budget Primitif 2023 : Ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement

Séance du mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 8 décembre 2022, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 23
Excusés représentés : 9
Absents : 3

* Représenté par M. M'Boudou jusqu'à son arrivée à 18h35, a pris personnellement part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

**Arrivée à 18h40, a pris part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Séverin Yapo, Dounia Lebik**, Nejla Toptas, Christian Amar Henni, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Gilles Melin à Nicolas Fené, Souad Medani à Grégory Gobron, Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec à Denise Poezevara, Sonia Schaeffer à Kykie Basseg, Fabrice Deraedt à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Natacha Da Cunha, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
14 décembre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/426

Objet : Budget Primitif 2023 : Ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéa 3,

VU le Budget Primitif 2022,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 7 décembre 2022,

CONSIDERANT que des engagements de dépenses sont rendus déjà nécessaires et ce avant le vote du Budget Primitif 2023, car correspondant à des dépenses d'investissement liées à la réalisation de travaux dont les procédures de consultation doivent être effectuées dès à présent, à des travaux urgents, et devant être réalisés rapidement,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

PRECISE le montant et l'affectation de ces crédits par anticipation au vote du Budget 2023 :

* Réhabilitation du gymnase A. Camus (Opération 36) :	400 000 €
Articles 2313	
* Construction du RAM2 (Opération 31) :	100 000 €
Articles 2313	
* Travaux divers dans les bâtiments :	300 000 €
Articles 21311 - 21312 – 21318- 2313	
* Réparation et extension des systèmes d'alarmes :	50 000 €
Articles 21311 - 21312 - 21318	
* Acquisition de matériels de transport (véhicules, etc) :	100 000 €
Articles 21828 – 215731-215738	
* Missions d'études diverses :	50 000 €
Articles 202 - 2031	
* Acquisitions de Matériels et mobiliers urbains :	30 000 €
Articles 21561 - 21568 - 215731 - 215738 – 2158	
* Fourniture et plantation d'arbres ou arbustes ou aménagement d'espaces verts :	25 000 €
Articles 2121 – 2128-2158	

* Réhabilitation cours d'écoles Articles 2151-21312	100 000 €
* Etudes d'extension de l'école Orangis-Picasso Articles 2031- 21312	50 000 €
* Etudes pour la construction de la ludothèque des Oiseaux Article 2031 (opération 2021/02)	30 000 €
* Etudes Rue Jardins Article 2031 (opération 34)	30 000 €
* Etudes de renaturation des berges de Seine Article 2031 (opération 39)	70 000 €
* Etudes Maison de la Seine Article 2031 (opération 37)	50 000 €
* Installation de caméras de vidéo protection Articles 2188 – 2158 -2313	150 000 €
* Etudes Hérons Cendrés Article 2031	74 100 €
* Acquisition de logiciels, licences, brevets : Article 2051	12 000 €
* Acquisition de matériel Informatique : Article 21838	15 000 €
* Acquisition de matériel Informatique (scolaire) : Article 21831	68 000 €
* Acquisition matériels de téléphonie : Article 2185	5 000 €
* Travaux Installations générales, agencements dans les bâtiments : Article 21531	5 000 €
* Acquisition de matériel divers : Articles 21841-21848 -2188-2158	40 000 €

Soit un total des crédits autorisés par anticipation de 1 754 100 euros TTC

RAPPELLE que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(Claude Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le : 28 DEC. 2022

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa notification.

